COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Envoyé en préfecture le 11/06/2019 Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID: 065-246500573-20190604-2019_75B-DE

2 avenue Calamun 65240 ARREAU

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 2019-75B

Séance du 4 juin 2019

Référence écriture délib : PC/MS/CS L'an deux mille dix-neuf, 4 juin, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Guchen, sous la Présidence de M. CARRERE

<u>Présents votants (7)</u>: BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri,

<u>Titulaires absents (3)</u>: ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Nombre de membres en exercice :

10

Qui ont pris part à la délibération :

7

Dont 0 procurations

Votes pour : 7

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de la convocation :
28 mai 2019

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2019-68 du 21.05.2019 portant création d'un poste dans le cadre du dispositif PEC pour intervenir sur 4 communes en remplacement d'un agent en disponibilité.

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition de l'agent auprès des 4 communes demandeuses par une convention entre la CCAL et chaque commune à savoir :

Commune d'Aspin-Aure : 7 heures Commune d'Aulon : 12 heures Commune de Jézeau : 7 heures Commune d'Estensan : 2 heures

Monsieur le Président propose aux membres du bureau d'en débattre.

OBJET: Mise à disposition d'un agent de la CC Aure Louron

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président, Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON Château de Ségure 65240 ARREAU